

Type d'intervention Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire Morisod Carole

Signatures des cosignataires

Cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe Les Verts / Morisod Carole

Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Tarif eau potable

Texte de l'intervention

Le service des eaux de notre commune n'étant pas autofinancé, il sera obligatoire, dans un futur proche, de se mettre en conformité. Pour cela, une modification tarifaire du prix de l'eau devra être apportée.

Comme nous pouvons le constater avec le changement climatique et les épisodes de sécheresse qui en résultent, l'eau devient une ressource de plus en plus précieuse et nécessite une protection et une réflexion approfondie de son usage. En effet, comme dit le proverbe « On ne connaît la valeur de l'eau que lorsque le puits est à sec ».

Pour protéger cette précieuse ressource, il faudra changer la structure du tarif. L'idée généreuse que l'eau pour vivre doit être d'un prix faible ne signifie pas que l'eau pour les autres usages, non essentiels, soit fournie au même prix. Il est important que l'eau soit distribuée à son juste prix et à sa juste valeur.

Le groupe des Vert.e.s dépose donc ce postulat qui demande à la Municipalité d'appliquer un tarif progressif en fonction de la consommation. En effet, dès lors que la consommation moyenne suisse, à savoir 160l/jour par habitant.e, sera dépassée, un nouveau tarif, plus élevé, sera fixé. Autrement dit, la commune décidera d'un tarif plus conséquent lorsque celui-ci sera supérieur à la consommation moyenne suisse par habitant.e.


En fixant le tarif de la consommation d'eau non essentielle plus cher sans augmenter celui pour les besoins nécessaires, il sera possible de mieux s'adapter aux épisodes de sécheresses qui se produisent de plus en plus souvent. Le principe de ce postulat est non pas de faire payer plus cher l'eau pour des besoins essentiels mais bien de réduire le gaspillage. D'ailleurs, de nombreux pays et villes appliquent déjà cette méthode avec des résultats significatifs.

Enfin, consommer de l'eau, c'est aussi consommer de l'énergie. Réduire la consommation d'eau c'est aussi réduire la consommation d'énergie et contribuer ainsi à diminuer les risques de pénuries.

Conclusion

Afin d'éviter une pénurie d'eau ou des restrictions drastiques dans un futur proche, le groupe des Vert.e.s demande à la municipalité d'étudier la mise en place d'un tarif progressif de l'eau potable pour les particuliers, en se référant à la consommation moyenne suisse par habitant.e. Ainsi, le tarif appliqué pour l'eau potable sera plus élevé uniquement dans le cas d'usages non essentiels.

Collombey-Muraz, le 20 août 2022

1^{er} signataire : 

Signature du Chef(e) de groupe

Les Verts / Michod Carole

Dépôt au nom d'un groupe

Signature du Président

Dépôt au nom d'une commission

Titre

Tarif eau potable

Texte de l'intervention

L.e service des eaux de notre commune n'étant pas autofinancé, il sera obligatoirement, dans un futur proche, de se mettre en conformité. Pour cela, une modification tarifaire du prix de l'eau devra être approuvée.

Comme nous pouvons le constater avec le changement climatique et les épisodes de sécheresse qui en résultent, l'eau devient une ressource de plus en plus précieuse et nécessite une protection et une réflexion approfondie de son usage. En effet, comme dit le proverbe « On ne connaît la valeur de l'eau que lorsque le puits est à sec ».

Pour protéger cette précieuse ressource, il faudra changer la structure du tarif. L'idée générale que l'eau pour vivre doit être d'un prix faible ne signifie pas que l'eau pour les autres usages, non essentiels, soit fournie au même prix. Il est important que l'eau soit distribuée à son juste prix et à sa juste valeur.

Le groupe des Vert.e.s dépose donc ce postulat qui demande à la Municipalité d'appliquer un tarif progressif en fonction de la consommation. En effet, dès lors que la consommation moyenne suisse, à savoir 160 litres par habitant.e, sera dépassée, un nouveau tarif, plus élevé, sera fixé. Autrement dit, la commune décidera d'un tarif plus conséquent lorsque celui-ci sera supérieur à la consommation moyenne suisse par habitant.e.

En fixant le tarif de la consommation d'eau non essentielle plus cher sans augmenter celui pour les besoins nécessaires, il sera possible de mieux s'adapter aux épisodes de sécheresses qui se produisent de plus en plus souvent. Le principe de ce postulat est non pas de faire payer plus cher l'eau pour des besoins essentiels mais bien de réduire le gaspillage. D'ailleurs, de nombreux pays et villes appliquent déjà cette méthode avec des résultats significatifs.

Enfin, consommer de l'eau, c'est aussi consommer de l'énergie. Réduire la consommation d'eau c'est aussi réduire la consommation d'énergie et contribuer ainsi à diminuer les risques de pénuries.